Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260511-D_2026_05_010-DE

MAIRIE

Conseil Municipal du 11 mai 2026

Délibération n°2026.05.10

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Roselyne HAMON

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, M. Fabrice TANGUY, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Absentes excusées : Mme Martine PALUD donne procuration à M. Christophe QUENEL
Mme Nathalie DELACOUDRE donne procuration à Mme Marie Claire HENAFF

Secrétaire de Séance : Mme Roselyne HAMON

D. n° 2026.05.10 : Renouvellement Ligne de trésorerie

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie précédemment ouverte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, laquelle a pris fin le 5 mai 2026. Elle souligne l'intérêt pour la Commune de SAINT-VOUGAY de maintenir un accès constant à un crédit de trésorerie.

il est proposé de procéder au renouvellement de cette ligne de trésorerie. Celle-ci serait instaurée sous la forme d'une convention conclue avec le CRCA, pour un montant maximum autorisé de 100 000 € (cent mille euros), garantissant ainsi une marge de manœuvre financière pour les éventuelles obligations ou projets à venir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, d'un montant de cent mille euros (100 000 €) selon les caractéristiques financières suivantes :

  - ✓ **Montant autorisé : 100 000 €**
  - ✓ **Durée : 12 mois**
  - ✓ **Taux variable = Euribor 3 mois moyenné de 2.1070 % + 0.79 % soit 2.897 %**
  - ✓ **La commission d'engagement est de 0,15% l'an, soit un montant de 150 € l'an**
  - ✓ **Frais de dossier : NÉANT**
  - ✓ **Modalité de Tirage : pas de minimum imposé, utilisation par tranche, remboursement à tout moment.**

- **DONNE** délégation à Mme Le Maire aux fins de consulter, négocier les conditions du contrat, contracter une ligne de trésorerie destinée à permettre le financement des investissements.

- **DEMANDE** de porter la vigilance à la possibilité de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé,

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260511-D_2026_05_010-DE

- **ACCORDE**, en tant que de besoins, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Le secrétaire
Roselyne HAMON

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY
29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.